

## ARTICLE

# L'arbitrage en droit du sport national et international : approche comparée franco-marocaine



**Karim ADYEL**

Avocat au Barreau de Casablanca · Avocat senior · Cabinet ADYEL · Docteur en droit · Arbitre au TAS

**Résumé** — Cette contribution analyse le régime juridique de l'arbitrage en droit du sport au niveau national et international, en mettant en lumière le rôle du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) ainsi que des institutions marocaines et françaises, dans une perspective comparative, doctrinale et pratique, fondée sur l'étude de la jurisprudence et des pratiques professionnelles.

**Mots-clés** : Arbitrage sportif; TAS; CAS; Droit du sport; Maroc; France; Comparaison juridique; Lex Sportiva; Contentieux sportif; Gouvernance sportive

**1. - Introduction.** Depuis la création du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) en 1984, l'arbitrage sportif s'est progressivement imposé comme un mode privilégié de règlement des différends liés à la pratique et à l'organisation du sport.

La mondialisation de l'industrie sportive, la professionnalisation accrue des acteurs, ainsi que l'augmentation continue des enjeux financiers ont largement contribué à l'essor de ce mode alternatif de règlement des litiges. L'arbitrage sportif répond à une double exigence : garantir une justice spécialisée et préserver la stabilité des compétitions. Fondé sur le principe de spécificité sportive et sur la Lex Sportiva, il constitue aujourd'hui un corpus juridique autonome, distinct du droit commun.

Cette étude vise à analyser ce système dans une perspective comparée entre le Maroc et la France, en mettant en évidence les convergences, les divergences, les limites structurelles et les enjeux contemporains.

**2. - Historique et organisation du TAS.** Le Tribunal Arbitral du Sport a été créé en 1984 à Lausanne par le Comité International Olympique afin d'unifier le traitement juridictionnel des litiges sportifs à l'échelle in-

ternationale. Son objectif initial était d'éviter la dispersion contentieuse devant les juridictions nationales et de favoriser l'émergence d'une jurisprudence sportive cohérente.

Depuis sa création, le TAS a connu une évolution institutionnelle majeure, notamment à travers l'adoption et la révision régulière de son Code d'arbitrage et de médiation. Ce Code a été modifié à plusieurs reprises, notamment en 1994, 2004, 2010, 2016 et 2020.

Le Conseil International de l'Arbitrage pour le Sport (ICAS) garantit son indépendance administrative, financière et fonctionnelle. Il veille à la nomination des arbitres, au respect des règles déontologiques et à la crédibilité de l'institution.

**3. - Compétence et arbitrabilité des litiges sportifs.** Conformément à l'article R27 du Code du TAS, tout litige lié directement ou indirectement au sport peut être soumis à l'arbitrage. Cette compétence large couvre aussi bien les relations contractuelles, les sanctions disciplinaires, les litiges relatifs au dopage, les transferts de joueurs, que les droits commerciaux et médiatiques.

Cette extension de la compétence arbitrale reflète la

transversalité du droit du sport, situé à la croisée du droit civil, du droit commercial, du droit du travail, du droit administratif et du droit international privé.

Au Maroc comme en France, l'arbitrabilité suppose l'existence d'une clause compromissoire ou d'un compromis d'arbitrage, ainsi que la disponibilité juridique des droits en cause.

**4. - Siège de l'arbitrage et loi applicable.** Le siège de l'arbitrage du TAS est fixé à Lausanne, en Suisse. Cette localisation entraîne la compétence exclusive du Tribunal fédéral suisse en matière de recours en annulation des sentences arbitrales.

En procédure ordinaire, les parties peuvent choisir librement la loi applicable au fond. À défaut, le droit suisse s'applique à titre subsidiaire. En procédure d'appel, les règlements sportifs priment sur les droits nationaux.

Cette configuration contraste avec les systèmes marocain et français, dans lesquels les juridictions nationales conservent une influence significative dans le contrôle des décisions arbitrales.

**5. - La procédure d'appel et ses spécificités.** La procédure d'appel du TAS permet un réexamen complet des faits et du droit. Les arbitres disposent d'un pouvoir d'évocation leur permettant d'annuler, de modifier ou de substituer leur décision à celle des instances sportives.

Cette procédure se caractérise par des délais particulièrement courts, visant à préserver l'équité et la régularité des compétitions. La célérité constitue ainsi un élément fondamental de la justice sportive.

Dans la pratique, cette rapidité implique une forte technicité des écritures et une préparation stratégique approfondie des dossiers.

**6. - Rapidité, transparence et mesures provisoires.** L'arbitrage sportif se distingue par sa rapidité, essentielle lors des compétitions majeures. Des formations ad hoc peuvent être constituées pour les événements internationaux, notamment lors des Jeux olympiques ou des compétitions continentales.

Les sentences d'appel sont en principe publiées, contribuant à la transparence et à la consolidation d'une jurisprudence sportive internationale. Des mesures provisoires peuvent être ordonnées afin de prévenir un préjudice irréparable et de préserver l'intégrité des compétitions.

**7. - L'arbitrage sportif au Maroc.** Au Maroc, la chambre arbitrale du Sport, instituée auprès du comité national olympique marocain, constitue l'organe central de règlement des différends sportifs.

Elle intervient en présence d'une clause compromissoire ou d'un compromis d'arbitrage. Son fonctionnement vise à réduire le recours aux juridictions ordinaires et à promouvoir une justice spécialisée.

Toutefois, des défis subsistent en matière d'indépendance institutionnelle, de formation continue des arbitres et de diffusion de la jurisprudence.

**8. - L'arbitrage sportif marocain à l'épreuve de la professionnalisation.** Le développement progressif de l'arbitrage sportif au Maroc s'inscrit dans un contexte de professionnalisation accrue des disciplines sportives, en particulier du football. L'augmentation des flux financiers, la contractualisation croissante des relations entre clubs et sportifs ainsi que l'internationalisation des compétitions ont mis en évidence la nécessité d'un mode de règlement des différends spécialisé et efficace.

La chambre arbitrale du sport marocaine répond à cette exigence en offrant un cadre institutionnel dédié au traitement des litiges sportifs. Toutefois, son efficacité demeure étroitement liée à la diffusion d'une véritable culture arbitrale auprès des acteurs du sport. La connaissance des mécanismes de l'arbitrage, la rédaction rigoureuse des clauses compromissoires et l'acceptation de l'autorité arbitrale constituent des conditions essentielles de son succès.

Par ailleurs, l'indépendance institutionnelle et fonctionnelle de l'organe arbitral demeure un enjeu central. À l'instar des standards internationaux promus par le TAS, le renforcement des garanties d'impartialité et de transparence apparaît indispensable afin de consolider la confiance des justiciables.

L'enjeu pour le Maroc réside ainsi dans la consolidation progressive d'un modèle arbitral crédible, capable de s'inscrire dans le dialogue juridique international tout en tenant compte des spécificités nationales.

**9. - L'arbitrage sportif en France.** En France, la chambre arbitrale du sport est placée sous l'égide du CNOSF. Elle est administrée par un comité de l'arbitrage sportif français composé de cinq membres.

Elle statue sur les litiges portant sur des droits disponibles, tout en respectant le principe préalable de conciliation dans certains cas. Le système français se caractérise par une articulation étroite entre arbitrage,

conciliation et contrôle juridictionnel.

**10. - Le modèle français : entre tradition juridique et adaptation sportive.** Le système français d'arbitrage sportif se distingue par son ancienneté et par son articulation étroite avec les mécanismes de conciliation et de contrôle juridictionnel. Placée sous l'égide du CNOSEF, la chambre arbitrale du Sport s'inscrit dans une tradition juridique marquée par la primauté de l'ordre public et la protection des droits fondamentaux.

La coexistence entre arbitrage et conciliation constitue une spécificité du modèle français. Dans certains contentieux, le recours préalable à la conciliation vise à favoriser un règlement amiable des différends, tout en préservant la possibilité d'un arbitrage ultérieur. Cette approche contribue à désengorger les instances juridictionnelles et à maintenir un climat de dialogue entre les acteurs du sport. Toutefois, cette articulation peut parfois générer des délais supplémentaires, susceptibles d'entrer en tension avec l'exigence de célérité propre au contentieux sportif. Le défi du système français consiste dès lors à concilier sécurité juridique et rapidité procédurale.

Malgré ces limites, le modèle français demeure une référence en matière de structuration institutionnelle et d'encadrement normatif de l'arbitrage sportif.

**11. - Analyse jurisprudentielle et comparative.** La jurisprudence du TAS joue un rôle central dans l'harmonisation du droit du sport. Les décisions relatives au dopage, aux transferts internationaux, aux sanctions disciplinaires et aux conflits contractuels constituent des références normatives majeures.

La comparaison entre les systèmes marocain et français révèle des convergences notables, notamment quant à la reconnaissance de l'arbitrage comme mode privilégié de règlement des litiges sportifs.

Toutefois, le cadre institutionnel français demeure plus ancien et structuré, tandis que le système marocain est en phase de consolidation progressive.

**12. - Apports jurisprudentiels du TAS et influence normative.** La jurisprudence du tribunal arbitral du sport constitue aujourd'hui une source essentielle du droit du sport international. Par l'accumulation progressive de décisions cohérentes, le TAS a contribué à l'émergence d'un véritable système normatif transnational, souvent qualifié de *Lex Sportiva*, qui encadre l'ensemble des relations sportives professionnelles.

Les sentences rendues en matière de dopage ont notamment permis d'unifier les standards disciplinaires applicables aux athlètes, en consacrant des principes tels que la responsabilité objective, la proportionnalité des sanctions et le respect des droits de la défense. Ces décisions ont renforcé la crédibilité des mécanismes de lutte contre le dopage, tout en garantissant un contrôle juridictionnel effectif.

En matière contractuelle, le TAS joue également un rôle central dans la sécurisation des relations entre clubs, joueurs, entraîneurs et agents. Les litiges relatifs à la rupture abusive de contrat, aux indemnités de formation ou aux mécanismes de solidarité ont donné lieu à une jurisprudence abondante, qui contribue à la stabilité du marché des transferts et à la prévisibilité juridique des opérations.

Par ailleurs, les contentieux relatifs aux sanctions disciplinaires infligées par les fédérations internationales ont permis au TAS d'affirmer son rôle de gardien des libertés fondamentales dans le champ sportif. Le respect du principe du contradictoire, de l'égalité des armes et du droit à un recours effectif constitue désormais un socle jurisprudentiel solide.

Cette construction progressive d'un corpus jurisprudentiel cohérent favorise l'harmonisation des pratiques sportives à l'échelle mondiale et limite les divergences d'interprétation entre les différentes juridictions nationales.

**13. - Enjeux économiques et contractuels de l'arbitrage sportif.** L'essor de l'arbitrage sportif est indissociable de la croissance économique du secteur sportif. La professionnalisation des compétitions, l'augmentation des droits audiovisuels et l'internationalisation des transferts ont profondément modifié la nature des litiges soumis aux instances arbitrales.

Les contrats liant les acteurs du sport sont devenus de plus en plus complexes, intégrant des clauses financières, fiscales, disciplinaires et commerciales. Dans ce contexte, l'arbitrage apparaît comme un instrument privilégié de gestion des risques juridiques, permettant une résolution rapide et spécialisée des différends.

Les litiges financiers portant sur les salaires impayés, les primes de performance, les indemnités de rupture ou les droits d'image représentent aujourd'hui une part significative du contentieux sportif. Le recours à l'arbitrage permet d'éviter les lenteurs des juridictions étatiques et de préserver la continuité des relations contractuelles.

Au Maroc comme en France, les clubs professionnels sont de plus en plus confrontés à des obligations de conformité financière et de transparence comptable. L'arbitrage contribue à renforcer la discipline économique du secteur, en sanctionnant les comportements déviants et en favorisant une meilleure gouvernance.

Cette dimension économique confère à l'arbitrage sportif une fonction régulatrice essentielle, dépassant la simple résolution des conflits pour participer à la structuration du marché sportif.

**14. - Les arbitres et garanties d'indépendance.** Le TAS fonctionne selon un système de liste fermée d'arbitres, garantissant compétence, spécialisation et cohérence jurisprudentielle.

Les arbitres sont soumis à des obligations strictes d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité.

La prévention des conflits d'intérêts constitue un enjeu majeur pour la légitimité du système arbitral.

**15. - Articulation entre arbitrage sportif et juridictions étatiques.** Bien que l'arbitrage constitue le mode privilégié de règlement des litiges sportifs, il ne s'inscrit pas en dehors de tout contrôle juridictionnel. Les juridictions étatiques conservent un rôle fondamental dans la garantie du respect de l'ordre public et des droits fondamentaux.

En Suisse, le Tribunal fédéral exerce un contrôle limité sur les sentences du TAS, centré sur des motifs strictement encadrés tels que la violation de l'ordre public, l'incompétence du tribunal arbitral ou le non-respect du droit d'être entendu. Ce contrôle restreint vise à préserver l'autonomie du système arbitral tout en assurant sa légitimité.

En France, les juridictions judiciaires peuvent être amenées à intervenir lors de l'exequatur ou dans le cadre d'un recours en annulation. Cette intervention demeure exceptionnelle, mais elle constitue une garantie supplémentaire pour les justiciables.

Au Maroc, le contrôle juridictionnel de l'arbitrage sportif s'inscrit dans le cadre général du droit de l'arbitrage, tel qu'issu du Code de procédure civile. Toutefois, la spécificité des litiges sportifs appelle à une adaptation progressive des pratiques judiciaires.

Cette articulation entre justice arbitrale et justice étatique illustre la recherche permanente d'un équilibre entre autonomie sportive et protection juridictionnelle.

**16. - Arbitrage sportif et protection des droits fon-**

**damentaux.** La reconnaissance de l'arbitrage comme mode privilégié de règlement des litiges sportifs ne saurait conduire à une marginalisation des droits fondamentaux des justiciables. La jurisprudence du TAS a progressivement intégré ces exigences, en consacrant des principes empruntés aux standards internationaux de protection des droits de l'homme.

Le droit à un procès équitable, le respect du contradictoire, l'égalité des armes et le droit à une motivation suffisante des décisions constituent désormais des garanties essentielles de la procédure arbitrale. Cette évolution témoigne d'une juridicisation croissante de l'arbitrage sportif, qui tend à se rapprocher des exigences applicables aux juridictions étatiques.

Toutefois, des critiques subsistent quant à l'accès effectif à la justice sportive, notamment pour les athlètes disposant de ressources financières limitées. Le coût des procédures arbitrales et la technicité des contentieux peuvent constituer des obstacles significatifs. Dans cette perspective, le renforcement des mécanismes d'assistance juridique et la maîtrise des coûts apparaissent comme des axes prioritaires de réforme.

**17. - Enjeux contemporains et perspectives.** L'arbitrage sportif est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis, notamment liés à la digitalisation des procédures, à l'augmentation des litiges financiers et à la judiciarisation croissante du sport.

La question de la transparence, de la diversité des arbitres, de l'égalité d'accès à la justice sportive et de la protection des droits fondamentaux demeure centrale. Une harmonisation progressive des pratiques apparaît nécessaire afin de renforcer la légitimité institutionnelle du système.

**18. - Perspectives d'évolution et modernisation de l'arbitrage sportif.** L'arbitrage sportif est appelé à connaître de profondes mutations dans les années à venir. La digitalisation croissante des procédures constitue l'un des principaux axes de modernisation, avec le développement des audiences à distance, des plateformes sécurisées de dépôt des écritures et de la dématérialisation des dossiers.

Ces évolutions technologiques permettent d'améliorer l'accessibilité de la justice sportive, notamment pour les acteurs situés dans des zones géographiques éloignées. Elles contribuent également à réduire les coûts et les délais de traitement des litiges.

Par ailleurs, les exigences croissantes en matière de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale in-

citent les institutions sportives à renforcer leurs mécanismes de contrôle interne. L'arbitrage est ainsi appelé à jouer un rôle accru dans la prévention des conflits et dans la diffusion des bonnes pratiques.

La diversification des profils d'arbitres, la promotion de la parité et le renforcement de la formation continue constituent également des enjeux majeurs pour garantir la crédibilité du système.

Enfin, l'émergence de nouveaux contentieux liés aux paris sportifs, à l'e-sport et aux données numériques impose une adaptation constante des règles arbitrales, afin de répondre aux mutations rapides de l'industrie sportive.

#### 19. - Vers une convergence des modèles arbitraux.

L'analyse comparative franco-marocaine met en évidence une convergence progressive des modèles d'arbitrage sportif, sous l'influence croissante des standards internationaux promus par le tribunal arbitral du sport. Cette convergence se manifeste tant sur le plan procédural que sur le plan substantiel, à travers l'adoption de règles communes et de principes jurisprudentiels harmonisés.

Les systèmes nationaux tendent ainsi à renforcer leurs garanties d'indépendance, à professionnaliser la formation des arbitres et à rationaliser les procédures. Cette dynamique favorise une meilleure lisibilité du droit applicable et contribue à la sécurisation des relations contractuelles internationales.

Toutefois, cette convergence ne saurait conduire à une uniformisation totale. Chaque système conserve ses spécificités culturelles, institutionnelles et juridiques, qui participent à la richesse du pluralisme juridique. L'enjeu consiste donc à préserver cet équilibre entre harmonisation et respect des identités nationales.

Dans cette perspective, le dialogue entre les institutions arbitrales, les juridictions étatiques et les milieux académiques apparaît comme un levier essentiel de modernisation et de cohérence normative.

#### 20. - Rôle des praticiens et diffusion de la culture arbitrale.

Les praticiens du droit occupent une place centrale dans le fonctionnement et le développement de l'arbitrage sportif. Avocats, juristes de clubs, agents et conseillers juridiques participent activement à la structuration du contentieux par la qualité des clauses contractuelles, des écritures procédurales et des stratégies contentieuses.

La diffusion d'une véritable culture arbitrale repose en grande partie sur la formation continue de ces acteurs.

La maîtrise des règles procédurales, la connaissance de la jurisprudence du TAS et la compréhension des enjeux économiques du sport constituent des compétences indispensables à une pratique efficace.

Au Maroc comme en France, le développement de programmes universitaires spécialisés, de formations professionnelles et de séminaires thématiques contribue à renforcer cette expertise. Cette dynamique favorise l'émergence d'une doctrine spécialisée, capable d'accompagner les mutations du secteur.

La valorisation de la recherche scientifique en droit du sport apparaît ainsi comme un facteur déterminant de consolidation institutionnelle.

#### 21. - Conclusion générale.

L'arbitrage en droit du sport s'impose aujourd'hui comme un instrument central de régulation des relations sportives nationales et internationales. Sa spécificité réside dans sa capacité à concilier technicité juridique, exigences de célérité et prise en compte des particularités du milieu sportif.

L'étude comparative franco-marocaine met en évidence l'importance d'un encadrement institutionnel rigoureux, fondé sur l'indépendance des arbitres, la transparence des procédures et le respect des droits fondamentaux. Elle révèle également la nécessité d'une adaptation constante aux évolutions économiques, technologiques et sociales du sport.

Dans un contexte marqué par la mondialisation des compétitions et la complexification croissante des relations contractuelles, l'arbitrage constitue un vecteur privilégié de sécurité juridique et de stabilité institutionnelle.

L'arbitrage en droit du sport constitue un instrument central de régulation des relations sportives nationales et internationales. Cette analyse comparative franco-marocaine met en évidence l'importance d'un encadrement institutionnel solide, d'une formation continue des acteurs et d'une harmonisation autour des standards du TAS. Le développement d'une culture arbitrale renforcée constitue un enjeu majeur pour l'avenir du contentieux sportif.

Le renforcement de la coopération internationale, l'harmonisation progressive des pratiques et la promotion d'une culture arbitrale partagée apparaissent comme les conditions essentielles de la pérennité du système.

À terme, l'arbitrage sportif est appelé à jouer un rôle accru dans la gouvernance globale du sport, en contribuant à la consolidation d'un ordre juridique auto-

nome, équilibré et légitime.

### **Bibliographie**

- ADYEL Karim, Tribune sur le Droit du Sport en Droit comparé, Éditions Imprplus, 2023.
- Tribunal arbitral du sport, Code et Jurisprudence. <https://www.tas-cas.org/>
- CNOSF, Règlement de la chambre arbitrale du Sport. <https://cnosf.franceolympique.com/arbitrage>
- CNOM, Textes relatifs à la chambre arbitrale du Sport. <https://www.cnom.org.ma/fr/chambre-arbitrale-du-sport>